

A Le Puy en Velay, le 26 mars 2021

A Madame l'Inspectrice d'Académie

Objet : procédure de déclaration de non-grève

Madame l'Inspectrice d'académie,

Dans un courrier en date du 17 octobre 2019, je vous demandais de modifier la procédure de déclaration de non-grève afin que seuls les personnels ayant fait une déclaration d'intention de grève aient à attester de leur service s'ils n'ont pas fait grève. J'appuyais cette demande sur la circulaire n°122 du 17 novembre 2008 et sur la note de service du 20 janvier 2016 de l'Inspectrice d'académie de l'Allier.

Dans votre réponse du 16 décembre 2019, vous m'indiquiez qu'une réflexion départementale était en cours afin d'améliorer la procédure actuelle.

Sans nouvelle de la mise en place d'un nouveau processus, je réitère donc ma demande aujourd'hui dans l'intérêt des personnels enseignants comme des personnels administratifs.

Les représentants du SE-UNSA à la CAPD du 1^{er} avril 2020 ont demandé à ce que cette question soit traitée lors des questions diverses.

Je vous prie de croire, Madame l'IA-DASEN de la Haute-Loire, en mon attachement au service public d'éducation.



Magali LAURENT
Secrétaire départementale
SE-Unsa 43